



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Arrêté n° 002901

Reconnaissance de la composition de deux conseils citoyens des quartiers prioritaires de Fleurimont et Périphérie Centre Ville de la commune de Saint Paul

ARRÊTE

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre nationale du Mérite**

- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 1 et 7,
- VU le décret 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie Française,
- VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de **M. Jacques BILLANT**, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,
- VU le décret du 26 juin 2018 portant nomination de **Madame Isabelle REBATTU**, en qualité de sous-préfète chargée de mission à la cohésion sociale et à la jeunesse auprès du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,
- VU l'arrêté n° 2265 portant délégation de signature à **Madame Isabelle REBATTU**, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de La Réunion, pour la cohésion sociale,
- VU l'accord cadre du contrat de ville de la commune de Saint Paul de La Réunion signé le 29 juin 2015,
- VU la proposition de composition des deux conseils citoyens des quartiers prioritaires de la commune de Saint Paul par courrier du maire en date du 28 février 2018,

Sur proposition de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de La Réunion, pour la cohésion sociale

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La composition des deux conseils citoyens des quartiers prioritaires de Saint Paul (Fleurimont et Périphérie Centre Ville) compte des membres titulaires et des membres suppléants. Ils sont constitués en deux collèges :

- Un collège d'habitantes et d'habitants volontaires du quartier prioritaire
- Un collège composé d'associations et d'acteurs volontaires du quartier prioritaire

La durée du mandat des conseils citoyens est de quinze mois à compter de la date du présent arrêté. Le renouvellement des membres des conseils est organisé dans le respect des règles prévues dans le contrat de ville

ARTICLE 2 :

Sont membres des conseils citoyens de Saint Paul :

1- FLEURIMONT

COMPOSITION	TITRE	PRENOM	NOM	NOM de l'ASSOCIATION	ADRESSE POSTALE
<i>Collèges habitants titulaires</i>	Monsieur	Denis	SARPEDON		8 rue des Fauvettes, lotissement Flore, 97460 Saint-Paul
	Madame	Gysmène	LABBE		6 impasse Butte Bernard, Plateau-Caillou, 97460 Saint-Paul
	Monsieur	Charlie	Blagnac		3 allée Saint Expédit, 97460 Saint-Paul
	Madame	Véronique	Maillot		25 impasse Cerises, app 49, 97460 Saint-Paul
	Madame	Marie Graziella	FRANCOIS		1 impasse des pêches, lotissement Cerise – Fleurimont, 97460 Saint-Paul
<i>Collège habitants suppléants</i>	Monsieur	Claude	GLOCHEUX		lotissement Espace Fleurimont, 97460 Saint-Paul
	Monsieur	Kassal	HAIRY		2 allée Roses des Bois, app 38, résidence les Hauts de Florimont , 97460 Saint-Paul
<i>Collège acteurs locaux titulaires</i>	Madame	Soifa	YOUNOUSSA	association Rahachiri	2 allée Roses des Bois, app 38, résidence les Hauts de Florimont , 97460 Saint-Paul
	Madame	Nathalie	CHARLETTINE	Hair dream's coiffure	30 Bureau 3 Auguste Vinson Plateau Caillou, 97460 Saint-Paul
	Madame	Laurence	JOUVE	association les amis de l'océan Indien	N°1 impasse Butte Bernard , 97460 Saint-Paul
<i>Collège acteurs locaux suppléants</i>	Monsieur	Georges-Marie	MOUTOUSSAMY-VALLIAMEE	association Les Tamarins de l'Ouest	N°6 Lotissement les Combavas, 97460 Saint-Paul

2-PERIPHERIE CENTRE VILLE

COMPOSITION	TITRE	PRENOM	NOM	NOM de l'ASSOCIATION	ADRESSE POSTALE
<i>Collèges habitants titulaires</i>	Monsieur	Denis	SARPEDON		8 rue des Fauvettes, lotissement Flore, 97460 Saint-Paul
	Madame	Gysmène	LABBE		6 impasse Butte Bernard, Plateau-Caillou, 97460 Saint-Paul
	Monsieur	Charlie	BLAGNAC		3 allée Saint Expédit, 97460 Saint-Paul
	Madame	Véronique	MAILLOT		25 impasse Cerises, app 49, 97460 Saint-Paul
	Madame	Marie Graziella	FRANCOIS		1 impasse des pêches, lotissement Cerise – Fleurimont, 97460 Saint-Paul
<i>Collège habitants suppléants</i>	Monsieur	Claude	GLOCHEUX		lotissement Espace Fleurimont, 97460 Saint-Paul
	Monsieur	Kassal	HAIRY		2 allée Roses des Bois, app 38, résidence les Hauts de Florimont, 97460 Saint-Paul
<i>Collège acteurs locaux titulaires</i>	Madame	Soifia	YOUNOUSSA	association Rahachiri	2 allée Roses des Bois, app 38, résidence les Hauts de Florimont, 97460 Saint-Paul
	Madame	Nathalie	CHARLETTINE	Hair dream's coiffure	30 Bureau 3 Auguste Vinson Plateau Caillou, 97460 Saint-Paul
	Madame	Laurence	JOUVE	association les amis de l'océan Indien	N°1 impasse Butte Bernard, 97460 Saint-Paul
<i>Collège acteurs locaux suppléants</i>	Monsieur	Georges-Marie	MOUTOUSSAMY-VALLIAMEE	association Les Tamarins de l'Ouest	N°6 Lotissement les Combavas, 97460 Saint-Paul

ARTICLE 3 :

Un règlement intérieur commun aux deux conseils citoyens s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville signé le 29 juin 2015 précise le rôle, les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils citoyens des quartiers prioritaires de la commune de Saint Joseph

ARTICLE 4 :

Les deux conseils citoyens des quartiers prioritaires de la commune de Saint Paul seront portés par une personne morale préexistante ou à défaut par une structure juridique à créer. Elle est chargée d'assurer le fonctionnement de ces derniers.

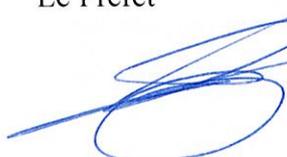
ARTICLE 5 :

Le sous-préfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Saint Denis le, 02 SEPT 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la sous-préfète chargée de mission
cohésion sociale et jeunesse,
secrétaire générale adjointe



Isabelle REBATTU

